



AUTO MODÈLE - LE GRAOUILLY
ASSOCIATION MODÉLISTE AFFILIÉE A LA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOITURES
RADIO-COMMANDÉES

Inscrit au registre des Associations- Tribunal d'Instance sous le
volume XCI n° 22

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n°
57 97 18 au titre des Associations sportives et de plein air

SIREN : 810 676 692

Siège social: AMLG

Avenue Henry II-BP 42017

57 054 METZ CEDEX 2

Contact Téléphonique: 06 73 61 35 46

Téléphone du Circuit: 03 87 31 23 37

Adresse Internet : amlg.metz@wanadoo.fr

Site internet du club : <http://amlg.asso.fr>



Madame, Monsieur,

Comme vous l'avez souhaité, veuillez trouver, ci-joint le dossier d'adhésion à l'Auto Modèle le Graouilly. Ce dossier contient diverses informations nécessaires pour votre adhésion et une bonne utilisation des infrastructures qui seront mises à votre disposition.

- Des renseignements complémentaires.
- Tarifs qui seront appliqués du 6 décembre 2019 (Réunion Comité) au 1 décembre 2020.
- Le règlement intérieur.
- Le formulaire d'adhésion à nous retourner accompagnée du règlement.

Nous nous réservons le droit de fermer les pistes pour entretien pendant l'année, sans préavis et sans aucune ristourne sur la licence et la cotisation club.

Les Membres du Comité et moi même espérons vous compter parmi nos adhérents. Dans l'attente, acceptez mes cordiales salutations.

Le Président
Olivier Seidel

QUELQUES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

1) La Licence

Le tarif d'inscription à L'Auto Modèle Le Graouilly est composé d'une cotisation club et de la licence Fédérale. Depuis 2015, la licence est dématérialisée. Vous allez recevoir de la part de la FFVRC des codes vous permettant de vous connecter à votre espace licencié ou vous pouvez télécharger votre licence au format PDF.

a) La Cotisation Club.

Elle sert à poursuivre le développement et l'entretien de nos infrastructures tout au long de l'année. Cette cotisation a été calculée en tenant compte des recettes estimées, des éventuelles subventions, des cotisations des Membres et des investissements à faire pour l'année à venir.

Elle s'élève à 45€ pour les jeunes de moins de 16 ans et étudiant (Photocopie carte étudiant ou attestation scolarité à joindre au dossier). La cotisation pour les plus de 16 ans s'élève à 75€.

Dispositif « Famille »

Une remise est accordée en cas d'inscription multiples dans la même famille et ce valable uniquement sur la cotisation Club, il vous est proposé la démarche suivante:

Le 1^{er} Membre paye 100% de la cotisation club

Le 2^{ème} Membre paye 50% de la cotisation club

Le 3^{ème} Membre club paye 25% de la cotisation club

- La Licence Fédérale est due dans sa totalité quel que soit le nombre de personne d'une même Famille.

Dispositif « Fin de saison »

En cas d'adhésion après le 1^{er} octobre, la cotisation club sera valable pour l'année suivante, uniquement lors d'une première adhésion, La licence fédérale sera à verser l'année suivante.

b) La licence Fédérale FFVRC

Elle est versée dans sa totalité à la F.F.V.R.C. et sert à deux choses. La première, à couvrir les Membres du 1 Janvier au 31 Décembre de l'année en cours dans la pratique du modélisme automobile sur les infrastructures prévues à cet effet, tant en loisir qu'en compétition. Cela représente environ 80% de la licence, et la seconde, permettre à notre Fédération de promouvoir notre sport passion au travers de ses ligues, gérer les quelques 10000 licenciés actifs, être présent avec nos meilleurs représentants dans les compétitions Européennes et Mondiales, et bien d'autres manifestations.

Il existe plusieurs type de licence :

- La licence "organisateur"

Elle est réservée aux membres de club qui participent à la vie de leur club pour l'organisation des courses, la buvette, le chronométrage, etc...

Elle permet de piloter dans son club mais ne permet pas de participer à une quelconque course compétition ou démonstration

- La licence "Accompagnateur"

Elle est dédiée aux personnes qui accompagnent les pilotes sur les courses officielles (parent, mécanicien, ...). Elle permet de piloter dans son club mais ne permet pas de participer à une quelconque course compétition ou démonstration

- La licence "Loisir"

Cette licence est dédiée à une pratique loisir de la voiture/moto/slot/miniz, elle permet aussi de participer aux amicales et démonstration.

- La licence "Nationale Jeune -16 ans"

Réservé aux moins de 16 ans

Les possesseurs de cette licence peuvent participer à tous les Championnats en France de toutes les disciplines (selon étoiles) et aux Grands Prix EFRA quelque soit le lieu où ils se déroulent.

- La licence "Ligue adulte"

Les possesseurs de cette licence peuvent participer aux championnats de ligue Open/Promo. Elle ne permet pas de participer au championnat de France.

- La licence "National adulte"

Les possesseurs de cette licence peuvent participer à tous les Championnats en France de toutes les disciplines (selon étoiles) et aux Grands Prix EFRA quelque soit le lieu où ils se déroulent.

- La licence "Moto"

Elle ne donne droit qu'à la pratique de la Moto RC en compétition ou loisir.

- La licence "Mini RC"

Elle ne donne droit qu'à la pratique de la discipline (mini-z/slot/...) demandée en compétition ou loisir.

Type de Licence	Licence FFVRC	Total Junior	Total Adulte
Organisateur	22€	67€	97€
Accompagnateur	17€	62€	92€
Loisir	24€	69€	99€
Nationale Junior <small>Né(e) après le 31/12/19982) Les Infrastructures.</small>	27€	72€	
Ligue Adulte	41€		116€
Nationale Adulte	58€		133€
Moto	32€	77€	107€
Mini RC	17€	62€	92€

La FFVRC propose une assurance complémentaire facultative "IA Sport +" . Les informations concernant cette assurance complémentaire MAIF peuvent être obtenu sur demande et téléchargeable sur notre site.

2) Les Infrastructures.

L'accès se fait par le chemin spécifique opposé aux installations de la Ronde Pétanque donnant sur l'Avenue Henry II. En ce qui concerne l'utilisation de ces infrastructures se reporter aux articles de notre règlement intérieur. Une clef et un badge seront donnés avec règlement d'une caution pour l'année. La clef permet l'accès aux infrastructures par le petit portail. Le badge permet d'avoir de l'électricité et de l'air comprimé.

FORMULAIRE D'ADHÉSION 2020



N° de Licence FFVRC : _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Code postale : _____ Ville : _____

Nationalité : _____ Date de naissance: _____

Adresse E-mail : _____ @ _____ Téléphone: _____

Si le demandeur est mineur, Responsable légal

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Code postale : _____ Ville : _____ Pays : _____

Acceptez vous de recevoir la newsletter : Oui Non

Discipline principale pratiquée : _____

Cotisation Club* :	Junior (-16ans-étudiants**)	45€
	Adulte (+16 ans)	75€

Licence FFVRC :	Organisateur	22€
	Loisir	24€
	Ligue Adulte	41€
	Nationale Junior (-16ans)	27€
	Nationale Adulte	58€

Option(s) :	Assurance IA Sport +	12€
-------------	----------------------	-----

Caution :	Clef+badge	10€
-----------	------------	-----

Total (Cotisation club + licence FFVRC +options+caution) : _____ €

Date : ____/____/____

Signature du Responsable légal

Signature du Postulant

Le fait d'émarger ce document engage le signataire à respecter le règlement de la Fédération et celui du Club. Le règlement de la Fédération FFVRC au travers d'Auto R/C France, sera disponible en ligne 2020

Ce document est à retourner au siège de l'Association avec un chèque du total à payer, à l'ordre de AMLG à l'adresse suivante :

AUTO MODELE LE GRAOUILLY

Avenue Henry II – BP:42017

57054 METZ Cedex 2

Vous pouvez également nous retourner le présent formulaire par mail. Pour tout autre règlement que par chèque, nous contacter.

* les réduction "fin de saison" et "famille" sont applicable uniquement sur la cotisation club.

** fournir le justificatif – photocopie carte étudiant ou attestation scolarité

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Article 1

L'accès aux pistes pour toutes autres activités que celle de l'évolution des modèles réduits radiocommandés, est formellement interdit.

Article 2

L'accès aux pistes est réservé aux modélistes membres du club et possédant la licence F.F.V.R.C. ouvrant droit à l'assurance de la pratique du modélisme radiocommandé, à jour de leurs cotisations. La justification doit pouvoir être apportée en permanence en cas de contrôle au minimum carte FFVRC - Ligue 6 - Club 031 ou sa demande valide de l'année.

Article 3

L'accueil sur les pistes de candidats à l'adhésion au Club doit être cordial et l'autorisation d'utiliser les pistes pour un essai ne peut être donnée que sous la responsabilité d'un membre du club et en sa présence. Transmettre dès que possible les coordonnées du candidat au Secrétaire du club pour l'envoi d'un dossier de candidature au postulant.

Article 4

Les modèles réduits utilisés sur les pistes doivent être conformes aux règlements en vigueur en tout ce qui concerne la sécurité et la protection de l'environnement. (Voir AUTO R/C FRANCE sur le site de la Fédération)

Article 5

La propreté des lieux est de la responsabilité de chacun qui veillera à quitter le site en emportant ses déchets (bidons, chiffons, pièces, ...) et ceux abandonnés par les passants ou visiteurs.

Article 6

Le modéliste arrivant sur le site doit impérativement s'assurer auprès des autres modélistes présents (et ce sur les deux pistes) que sa fréquence radio ne gênera personne. En cas de fréquences communes, changer de quartz ou saisi de l'affaire et prononcera les sanctions rouler à tour de rôle. L'utilisation d'une pince de fréquence (pince à linge) est obligatoire.

Article 7

Dans le domaine de la sécurité, il est indispensable d'interdire en toutes circonstances aux spectateurs (surtout aux jeunes enfants) les pistes mais aussi les podiums et les zones réservées aux ravitaillements et aux mécanos.

Article 8

Lors d'une compétition officielle (y compris les essais de cette manifestation) sur une piste, l'autre piste, ainsi que les abords sont fermés à toute pratique de modéliste.

Article 9

Lors des séances d'entretien annoncées par courrier ou réunions, les membres du Club auront à coeur d'être présents et de s'abstenir de pratiquer le modélisme sur l'ensemble du site. Les pistes peuvent être fermées pour entretien à tout moment, sans compensation sur les licences.

Article 10

En cas d'utilisation simultanée d'une piste par diverses sortes de modèles, les modélistes doivent se mettre d'accord pour rouler soit ensemble, soit en cas d'impossibilité, le faire en temps partagé.

Article 11

Le stationnement des véhicules grandeurs est interdit dans l'enceinte des infrastructures. Depuis 2006, il a été posé à la sortie de la Ronde Pétanque un talus qui interdit l'accès de l'allée des marronniers aux caravanes et autres véhicules. L'entrée normale se fait par le coté opposé en venant de Woippy. Attention de bien utiliser le chemin.

Article 12

Lors des compétitions des tâches toujours ingrates mais indispensables, sont à effectuer tant le jour même, que la veille ou après la course. Il importe donc que tous les membres disponibles y participent.
Exemples de tâches à effectuer (liste non limitative) :

- La veille, montage des tentes, installations électriques, tonte de l'herbe, nettoyage, préparation infrastructures, peinture, etc...
- Le jour même, garde radios et transpondeurs, tenue de la buvette et autres stands, comptage, affichage des résultats, ramassage dans certains cas, commissaire de piste, etc...

- Après la course, démontage, rangement, nettoyage, etc...

Article 13

Accès et utilisation du Club House est définis par un règlement particulier. Voir le Comité.

Article 14

L'utilisation des pistes par des non membres du Club, mais justifiant d'une licence en cours de validité, est définie par un règlement particulier. Voir le Comité.

Article 15

Le matériel appartenant au Club ne peut être utilisé en dehors de son usage interne. Toute autre utilisation ne peut se faire qu'avec l'accord du Président ou du Comité.

Article 16

Le matériel pris en charge (hors compétition) par un Membre du Club, est sous son entière responsabilité en cas de vol, de détérioration, etc....

Article 17

Le Club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du vol de matériel appartenant aux Membres, à leurs invités ou aux concurrents extérieurs au Club lors des compétitions, entraînements, ou simple visite de courtoisie.

Article 18

Si au sein du Club, ou à l'extérieur, l'attitude ou les propos d'un membre sont de nature à nuire au Club ou à sa cohésion, le Comité Directeur sera adéquates. Cet article s'applique aussi pour les forums de discussion.

Article 19

Dans le domaine des relations extérieures du Club, toute difficulté, en particulier avec des médias ou des élus, doit être signalée sans délai au Président, et au Responsable de la Communication.

Article 20

Lors de la participation des membres à des compétitions ou autres activités modélistes individuelles à l'extérieur, il est indispensable pour la connaissance mutuelle des membres du Club, de communiquer les résultats au Secrétaire du Club qui en assurera la diffusion.

Article 21

Les documents très techniques que sont les statuts et règlements des organismes de tutelles (F.F.V.R.C. et L.R.M.A.R.C.6) ne sont pas confidentiels et peuvent être consultés auprès du Secrétaire, du Président, ou du Trésorier qui en possèdent chacun un exemplaire.

Article 22

Pour tout problème d'un membre du Club investi d'une quelconque responsabilité, pouvant entraver l'exécution d'une mission, il est indispensable que l'intéressé en informe le Président, afin que puisse être assuré soit l'intérim, soit la succession.

Article 23

Chaque utilisateur de radio doit respecter les bandes de fréquences autorisées en France (voir auto R/C France)

Article 24

Une clef d'accès sera délivrée avec une caution de 10 euros. L'adhérent s'engage à ne pas dupliquer cette clef et ne pas la prêter. Il assurera la fermeture du site s'il est le dernier à quitter les lieux. Tout manquement verra son exclusion sans remboursement. Règlement approuvé par le Comité Directeur de l'Auto Modèle le Graouilly en sa séance du 06/12/2013.